



À remettre
au référent pour
le vendredi
31 mars
2017

École **élémentaire**

PASTEUR

9-11 ans (CE2-CM1-CM2)

Fiche d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Je soussigné(e), responsable légal de....., en classe de confirme le choix d'atelier des **Temps d'Activités Périscolaires** pour la période du 5 juin au 7 juillet 2017.

Date

signature

Les enfants sont répartis dans les ateliers en fonction du nombre de places. Pour constituer les groupes nous avons besoin de connaître les choix de votre enfant. Il a la possibilité de formuler un ordre de préférence de 1 à 3 pour chacun des deux jours. Nous prendrons en compte au maximum les choix formulés par votre enfant. Toutefois, si les demandes pour un atelier sont supérieures à la capacité d'accueil bien qu'il soit noté premier choix, il est possible que nous inscrivions votre enfant dans un atelier noté deuxième choix, etc.

Exemple

Choix	Activité
2	Sport
3	Cirque
1	Danse

Choix des ateliers pour la période du 5 juin au 7 juillet 2017

Lundi

Choix	Activité
-------	----------

Sports collectifs
(20 places)

Cuisine
(14 places)

Activités manuelles de recyclage
(14 places)

Jeudi

Choix	Activité
-------	----------

Sports américains
(20 places)

Musique
(14 places)

Vidéo – inscription pour les 2 périodes
(10 places) Réservé aux CM1 et CM2

Tarifs T.A.P. élémentaires année scolaire 2016/2017

Une somme forfaitaire semestrielle correspondant à votre barème fiscal vous sera facturée dès l'inscription de votre enfant aux ateliers T.A.P.

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H	Extérieurs
IRSB* : inférieur à 1€	IRSB* : 1€ à 300€	IRSB* : 301€ à 600€	IRSB* : 601€ à 1220€	IRSB* : 1221€ à 4000€	IRSB* : 4001€ à 7000€	IRSB* : 7001€ à 10000€	IRSB* : > 10 000€	
20 € / an 10 € / semestre	50 € / an 25 € / semestre	60 € / an 30 € / semestre	70 € / an 35 € / semestre	75 € / an 35,50 €/semestre	80 € / an 40 € / semestre	85 € / an 42,50 €/semestre	90 € / an 45 € / semestre	170 € / an 85 € / semestre

* IRSB : Impôt sur le revenu soumis au barème (ligne 14) de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014